



Déclaration préalable des élus du Spelc Centre Poitou-Charentes à la CCMA d'Orléans-Tours réunie le 4 juillet 2023 à Orléans

*Monsieur le Recteur,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,*

Les représentants du SPELC élus pour siéger en CCMA souhaitent revenir sur deux points :

Le Pacte enseignants :

La mise en place de cette mesure pour la rentrée prochaine est une source d'inquiétude pour de nombreux collègues.

D'un établissement à l'autre, le discours tenu aux enseignants est différent. Nous tenons à rappeler que l'Enseignement privé est concerné par ce dispositif et qu'il doit se mettre en place sur la base du volontariat. Beaucoup d'établissements n'ont commencé aucune démarche auprès de leur équipe pédagogique alors qu'une concertation nous apparaît indispensable pour informer les enseignants, pour élaborer un dispositif en cohérence avec le projet de l'établissement et pour recueillir les premières candidatures.

Nous n'avons à ce jour aucune visibilité sur les missions et la dotation attribuée aux différents établissements. Nous demandons que les élus en CCMA soient informés de l'avancée des travaux sur le Pacte et qu'un premier bilan soit fait lors de la CCMA du 26 août.

Les promotions à la classe exceptionnelle :

Nous allons aujourd'hui étudier les promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial. Certains enseignants se voient attribuer cette promotion au 1^{er} septembre 2023 alors qu'ils seront en retraite à cette date. Ce sont donc des promotions perdues qui permettent à l'Etat de faire des économies. Nous demandons que les enseignants promouvables en activité soient promus, dans le respect du classement. Ceci permettrait à plus d'enseignants de bénéficier dès cette année de cette reconnaissance.

Les élus du Spelc Centre Poitou-Charentes